



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

CHAMBRES D'AGRI INFO

## VALEUR DU POINT, RATTRAPAGE 2022: PAS DE SIGNATURE! 😞



Lors de la négociation 2022 la CFDT avait demandé une clause de revoyure en cas de hausse importante de l'inflation. La négociation a eu lieu le 5 mai. **La délégation patronale est venue négocier avec un mandat à + 0,10 %.** (Soit 2€ mensuel pour un salaire de 400 points) Elle termine la négociation à + 0,25% (5€ mensuel) largement au-delà de son mandat selon ses dires!!! La CFDT a demandé + 2,45% pour simplement couvrir l'inflation et a terminé avec une proposition de + 1,03% pour tenter de rejoindre l'employeur et simplement partager par moitié la hausse de la TATFNB entre le fonctionnement des chambres et les salaires.

A la toute fin, la CFDT a lancé une perche avec un + 0,75% qui aboutirait à une hausse identique à celle des fonctionnaires en 2022: **Silence assourdissant!** La CFDT refuse cette provocation! La clause de revoyure 2022 est donc morte et enterrée par nos patrons.

Ceci n'est pas de bonne augure pour la négociation 2023 qui aura lieu en juin prochain. **La CFDT prévoit des actions afin que les dirigeants des chambres donnent à leur négociateurs un mandat permettant des propositions DIGNES pour les salariés,** au regard de leur pouvoir d'achat et de leur implication au travail!